



DECISION N° D18 / 2367 / UDS/R/SG/DAAF/Sec.CIPM
Portant publication du résultat d'attribution de marché

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITE DE DSCHANG (MAITRE D'OUVRAGE)

- VU la Constitution,
- VU la loi n° 2007/006 du 26/12/2007 portant régime financier de l'Etat ;
- VU la Loi n° 2015 /019 du 21 Décembre 2015 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2016 ;
- VU le Décret N° 93/029 du 19 Janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Dschang ;
- Vu le décret n° 2004/275 du 24 Septembre 2004 portant Code des marchés Publics ;
- Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement;
- Vu le décret n°2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République
- Vu le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics, modifié et complété par le décret n°2013/271 du 05 août 2013
- Vu le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics;
- Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le décret n°2012/076 du 08 mars 2012;
- VU le Décret N° 2005/342 du 10 Sept 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 93/027 du 19 Janvier 1993 ; portant dispositions communes aux Universités ;
- VU le Décret N° 2005/383 du 17 Octobre 2005 fixant les règles financières applicables aux Universités ;
- VU le Décret n°2014/047 du 03 Février 2014 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de l'Université de Dschang ;
- VU le Décret n° 2015/398 du 15 Septembre 2015 portant nomination des Recteurs dans les Universités d'Etat ;
- Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics.
- VU l'Arrêté n°381/CAB/PR du 29 Août 2000 portant création des contrôles financiers auprès des Universités d'Etat ;
- VU l'Arrêté n° 581/MINFI du 17 Mai 2013 portant nomination des responsables au Ministère des Finances ;
- Vu l'arrêté conjoint n°00000226/MINMAP/MINFI du 06 août 2013 fixant les indemnités de session des présidents, Membres et Secrétaires des Commissions de Passation des Marchés, des Présidents, Membres et Rapporteurs des Sous-Commissions d'analyse des offres, ainsi que celui des indemnités forfaitaires allouées aux personnels du Ministère des Marchés Publics impliqués dans la passation, le suivi et le contrôle des marchés publics;
- Vu l'arrêté n° 003/AMINMAP/SG/DAJ du 20 mars 2013 portant création des commissions internes de passation des Marchés auprès de certains Etablissements Publics Administratifs et Entreprises du secteur public et parapublic;
- Vu la décision n°0101/CAB/MINMAP du 03 juillet 2013 portant désignation des Présidents des Commissions Internes de passation des marchés auprès de certains Etablissements Publics Administratifs et Entreprises du secteur public et parapublic;
- Vu la Décision n°0506/D/MINMAP du 30 septembre 2015 portant désignation d'un Président par intérim de la Commission Interne de Passation des Marchés de l'Université de Dschang
- VU L'Arrêté n° 008/MINFI du 10 Mars 2016 portant nomination des responsables au Ministère des Finances ;
- VU la Circulaire n°0000909/C/ MINFI du 31 Décembre 2015 portant instructions relatives à l'Exécution des lois de Finances, au suivi et au Contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des Autres Organismes Subventionnés, pour l'Exercice 2016 ;
- VU les nécessités de service et les prévisions budgétaires de l'Exercice 2016;



COMMUNIQUE N° **G13 / 02368** UD_s/R /SG/DAAF/Sec.CIPM
PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT D'ATTRIBUTION DE MARCHE.

Le Recteur de l'Université de Dschang, (Maître d'Ouvrage), porte à la connaissance des Entreprises intéressées que le résultat de l'attribution relative à la consultation ci-dessous visée se présente ainsi qu'il suit :

N°	INTITULE	ATTRIBUTAIRE ADRESSE	MONTANT TTC ET DELAI
01	DC N°01/DC/CIPM-UD _s /2016 du 11 avril 2016 pour la fourniture d'un véhicule 4x4 SUV à l'Université de Dschang	CAMI, B.P. 1217 Douala	25 000 000 (01 mois)

L'Entreprise attributaire est invitée à prendre en urgence, l'attache de la Direction des Affaires Administratives et Financières et de la Direction des Infrastructures, de la planification et du Développement de l'Université de Dschang pour la suite de la procédure.

Par ailleurs, les soumissionnaires dont les offres n'ont pas été retenues sont priés de passer retirer lesdites offres sous quinzaine. Faute de quoi, celles-ci seront détruites.

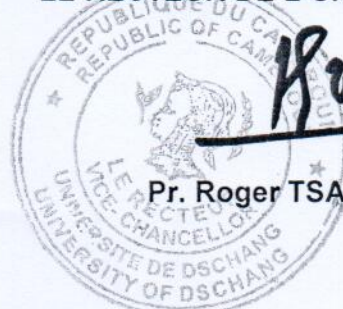
Le présent communiqué tient lieu de main levée de la caution de soumission pour ces derniers.

Ampliations :

- ARMP (pour publication dans le Journal Des Marchés publics)
- Commission Interne de Passation des Marchés UD_s
- SIC/UD_s
- AC/UD_s
- CFS/UD_s
- Affichage
- Chrono
- Archives

Fait à Dschang, le 09 mai 2016

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITE DE DSCHANG



R. Nansacko
Pr. Roger TSAFACK NANFOSSO